



## Requête en omission de statuer

Par **Giacardo**, le **19/09/2020** à **17:03**

Bonjour,

suite à une agression sexuelle, mon épouse à porter plainte et s'est constituée partie civile. Malheureusement, le tribunal à omis le fait qu'elle s'était portée partie civile et avait demandé réparation.

Ainsi, elle n'a jamais reçu la décision de justice.

Par conséquent j'ai 2 questions:

1/ Faut-il demander au parquet le compte-rendu de la décision de justice avant d'effectuer une requête en omission de statuer?

2/ Dois-je avoir obligatoirement à un avocat pour se faire?

Merci d'avance pour votre aide précieuse.

Nicolas ROBERT

E-mail:magicus75@yahoo.fr